

Désinscription de "MonDossierMedical.ch" en cas de décès

Décès

Il est possible d'informer la Direction générale de la santé d'un décès:

- par email à information@mondossiermedical.ch
- par téléphone au 022 546 55 55
- A la permanence "MonDossierMedical.ch" aux Hôpitaux universitaires de Genève

lun-mar-jeu-ven	08:30-12:30
mercredi	15:00-19:00

Décès aux HUG

La Direction générale de la santé reçoit chaque semaine la liste des personnes inscrites à "MonDossierMedical.ch" et décédées aux Hôpitaux universitaires de Genève.

Dès traitement du décès, l'accès au dossier du patient est désactivé.

Aucune personne (membre de la famille, etc.) ou professionnel de santé ayant eu un accès au dossier médical du patient ne peut consulter le dossier médical informatisé du patient suite au décès et désactivation du dossier.

Les proches qui le souhaitent peuvent demander des informations médicales liées au décès en consultant l'art. 55A de la loi sur la santé:

http://www.geneve.ch/legislation/rsg/f/rsg_k1_03.html

Contacts

Pour toutes questions:
Direction générale de la santé – Genève
022 546 55 55

Ou par email à : information@mondossiermedical.ch